

# **Règlement des épreuves de quête au bois sur ongulés (sangliers..) et de broussaillage sur petit gibier a poil pour TERRIERS D'ECOSSE.**

**1** – Ces épreuves ont pour but de valoriser, par race, les qualités de chasse des différents chiens terriers et de mettre en évidence les reproducteurs qui auront fait preuve de leurs qualités de travail.

On notera le fait que ce ne sont pas des concours, ce qui exclut donc la notion de classement.

**2** – Dans ces épreuves il sera attribué un brevet de capacité de chasse sur ongulés ou lapins, avec qualificatif et le certificat d'aptitude au championnat de travail CACT pour les chiens ayant effectué un travail exceptionnel.

MENTION HONORABLE : 100 à 125  
BON : 126 à 150  
TRES BON : 151 à 175  
EXCELLENT : 176 à 200

Pour les épreuves sur ongulés

Les chiens ayant obtenu 100 points et plus auront le brevet de capacité de travail donnant droit en France à la classe Travail en expositions de beauté.

Pour les épreuves sur petit gibier à poil

Les chiens ayant obtenu 150 points et plus auront le brevet de capacité de travail donnant droit en France à la classe Travail en expositions de beauté.

Les chiens ayant obtenu leur brevet de travail auront le Test Aptitudes Naturelles d'office, il faut que le propriétaire en fasse la demande auprès du club.

En dessous de 100 points, les chiens ne seront pas notés.

### **3 – Organisation des épreuves.**

Les épreuves sont organisées par les clubs de terriers affiliés à la Société Centrale Canine, avec l'accord de la commission de travail des terriers de la SCC et après avoir sollicité l'accord de la Société Canine Régionale sur le territoire de laquelle doivent se dérouler les épreuves.

Ces épreuves sont ouvertes à tous les chiens terriers âgés de 12 mois à 10 ans, inscrits au LOF définitif (confirmés) ou à un livre d'origine d'un pays reconnu par la FCI et titulaire d'un carnet de travail.

Toutefois, dans les épreuves où officiera un juge ou un expert confirmateur qualifié, les chiens pourront être confirmés avant l'épreuve, le propriétaire devant préparer un dossier complet avant l'examen de confirmation, dossier constitué de :

- certificat de naissance
- demande d'examen de confirmation remplie et signée
- enveloppe timbrée à l'adresse de la SCC
- chèque à l'ordre de la SCC pour l'inscription

- La carte de tatouage devra être présentée.

Le juge ou l'expert confirmateur transmettra le dossier à la SCC. Le chien à titre initial ne pourra être confirmé avant l'épreuve l'accord du Club étant indispensable.

#### **4- Engagements**

Pour être valables, les engagements devront être rédigés sur une feuille portant le nom du chien, son numéro de tatouage (ce dernier doit être lisible sur le chien).

Les engagements doivent être accompagnés du paiement des droits d'inscription.

Les numéros de LOF, de tatouage ou d'identification seront reportés sur le carnet de juge officiel.

Les chiens devront être engagés sous le nom de leur propriétaire. Ils pourront être conduits pendant l'épreuve par une autre personne.

Ne seront pas admis :

- Les chiens méchants ou paraissant malades.

#### **5- Les juges.**

Seront pris dans la liste des juges publiée par la SCC pour les épreuves concernées.

L'homologation des récompenses par la SCC n'est accordée que si l'épreuve est jugée au minimum par deux juges dont l'un au moins est qualifié, l'autre pouvant être juge stagiaire ou élève juge. La société organisatrice peut toujours remplacer un juge empêché.

Le remboursement des frais de déplacement des juges est effectué en suivant le barème établi par la SCC.

Les décisions des juges sont définitives dès que prononcées et sans appel.

#### **6- Mesures d'ordre.**

L'heure d'appel des concurrents est fixée par les organisateurs. Les chiens doivent se trouver présents à l'appel qui est fait au rendez-vous, et être ensuite constamment tenus à la disposition du jury.

Le tirage au sort n'est qu'une indication de passage et un propriétaire ne peut s'en référer pour refuser de se mettre à la disposition du jury.

Les chiens en attente de passage doivent être éloignés du lieu de l'épreuve pour ne provoquer aucun dérangement de celle-ci.

Les épreuves ne sont pas publiques ; seuls y sont admis les propriétaires et conducteurs des chiens engagés, les membres de la société organisatrice, les porteurs de cartes d'invitation délivrées par la société. Ceux-ci devront rester groupés, observer le plus profond silence, ne pas traverser le terrain parcouru ou non par les chiens.

Pendant la prestation aucun chien ne peut porter d'appareil coercitif.

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans l'heure qui suit la fin de l'épreuve, aux organisateurs qui décideront de la suite à donner. Elle devra être accompagnée d'une caution égale

à trois fois le montant de l'engagement. Cette caution restera acquise au club organisateur si la réclamation n'est pas reconnue fondée.

### **7- Déroulement de l'épreuve.**

Temps de passage par chien : 30 minutes maximum.

Les juges ont tout pouvoir pour gérer ce temps. Ils pourront revoir un chien brillant qui aura manqué d'occasions. Ils pourront arrêter celui qui a fait preuve d'efficacité et de qualités, ou arrêter un chien qui visiblement ne participe pas.

Le chien sera lâché à l'ordre des juges et devra entrer dans l'enceinte avec ou sans son conducteur.

Le conducteur doit en toutes circonstances se conformer aux indications des juges.

Les chiens doivent être conduits comme ils le sont ordinairement à la chasse. Il ne peut y avoir qu'un seul conducteur par chien, et aucun changement de conducteur ne sera permis pendant la durée de l'épreuve individuelle.

Le conducteur ne doit faire usage de sa voix ou d'objets d'appels sonores qu'avec la plus grande discrétion. Les appels trop fréquents peuvent être comptés comme fautes d'obéissance.

Le chien doit être actif dans sa recherche, rentrer dans les fourrés, les ronciers où peut se trouver le gibier qu'il devra lever et poursuivre en donnant de la voix.

L'excès de mordant ainsi que la prise, dans les épreuves sur ongulés sera sanctionné par un non classé.

Les chiens doivent être examinés et récompensés en fonction du style inhérent à leur race et de leur prestation du jour.

Pour que les chiens soient notés, l'identification de l'animal chassé est indispensable. Il ne sera pas noté sur le nombre de lancés, mais sur le style et l'efficacité dont il a fait preuve.

Lorsque le président du jury à annoncé la fin de l'épreuve pour le chien, celui-ci doit être repris rapidement sous peine d'être pénalisé.

Un coup de feu pourra être tiré pendant l'action de chasse, fusil de préférence ou pistolet 9mm.

Il pourra aussi être tiré à la fin des épreuves lors du rassemblement de tous les concurrents.

La peur du coup de feu est éliminatoire.

### **8- Terrains de chasse.**

Les épreuves peuvent se dérouler sur tous terrains boisés, semi-boisés, en milieu ouvert ou en parcs.

**Ces terrains doivent être de véritables territoires de chasse, boqueteaux ou forêts d'une superficie minimum de 20 hectares pour les épreuves sur ongulés.**

Ces territoires auront une densité d'ongulés suffisante pour que tous les concurrents aient toutes les chances d'être mis en présence des sangliers.

Pour les épreuves sur lapin, la densité doit être suffisante et il doit y avoir assez de couverts :

ronciers, épines ou autres pour que les lapins puissent se mettre à l'abri de la vue des chiens.

Travail	Excellent	Très bon	Bon	Honorable	Insuffisant
<b>coefficient</b>	4	3,5	3	2	1
Activité recherche et persistance dans le travail. Tenue aux fourrés, aux ronciers 15					
Lancé, Récri, voix 10					
Vigueur dans la poursuite, ferme 15					
Obéissance, souplesse 6					
Réaction au coup de feu 4					

#### GRILLE COTATION ONGULES

Travail	Excellent	Très bon	Bon	Honorable	Insuffisant
<b>coefficient</b>	4	3,5	3	2	1
Activité recherche et persistance dans le travail. Tenue aux fourrés, aux ronciers 20					
Lancé, Récri, voix 10					
Vigueur dans la poursuite 10					
Obéissance, souplesse 6					
Réaction au coup de feu 4					

#### GRILLE COTATION PETIT GIBIER A POIL

Dans l'épreuve de quête au bois ou de broussaillage, il est obligatoire que le chien n'ait pas obtenu la note insuffisante 0 dans aucune des disciplines.

Le CACT sera donné à partir de 190 points et ne pourra récompenser que les chiens brillants.